



Conseil communautaire – Séance du jeudi 19 janvier 2023

Procès-Verbal de séance

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROL-LIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MANSOZ. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES CHAON. VANBERVLIET.

André BOIS ouvre la séance à 18h00 au sein la Maison du lac.

1. Conditions d'intervention du Groupement de Défense Sanitaire des Savoie pour la destruction des nids de frelons asiatiques

A la demande de Patrick ROULAND, Vice-Président en charge de l'environnement, M. BONIVARD représentant du GDS des Savoie, intervient en séance pour présenter :

- La problématique du développement des nids de frelons asiatiques dans les Savoie et plus généralement en France,
- Les interventions du GDS des Savoie en matière de destruction de nid et le bilan sur le territoire de la CCLA.

=> Le support de présentation de l'intervention de M. BONIVARD est annexé au présent procès-verbal.

Concernant les interventions du GDS, leurs coûts et le soutien financier de la CCLA :

- Pour le territoire de la CCLA, 27 nids ont été détruits par le GDS contre 16 en 2021.
- Le coût moyen d'intervention du GDS pour 2022 est de 360 €.
- Pour 2021, la CCLA a attribué une aide forfaitaire de 100€ par nid détruit.
- Pour 2022, André BOIS propose que la CCLA prenne en charge les interventions du GDS pour l'ensemble des communes. Cependant avant que la CCLA ne fixe le montant de son aide, il est convenu que le GDS transmette un décompte de ses interventions sur la base d'un plan de financement intégrant l'ensemble des aides publiques qui lui ont été versées (Communes, conseil Savoie Mt-Blanc...).
- Pour 2023, le GDS prévoit d'établir un budget prévisionnel afin d'informer les collectivités des coûts d'intervention et le reste à charge qui serait sollicité auprès des communes et/ou communautés de communes après déduction des aides du conseil Savoie Mont-Blanc.

Suite aux remarques émises par certains conseillers relatives aux techniques d'intervention du GDS, Patrick ROULAND propose d'inviter M. BONIVARD à participer à une prochaine réunion de la commission « Lac & Environnement » pour travailler sur :

- La mise en œuvre de mesures d'intervention plus précoces (piégeage de reines, destruction des nids primaires...)
- L'information auprès du grand public
- Le financement des interventions

Monsieur BONIVARD fait valoir son accord pour participer à une réunion de commission.

2. Arrêt du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

Suite à la transmission du projet de procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022, le Président demande au conseiller de faire valoir leurs éventuelles observations.

Pierre DUPERCHY considère que les propos qui ont été rapportés dans le procès-verbal suite à son intervention relative à la cession du bail de l'auberge du Sougey, ne correspondent à ceux qu'il a exprimés en séance.

André BOIS répond qu'il lui semble bien avoir compris son intervention telle que résumée et note que la secrétaire de séance n'a pas sollicité de corrections.

La remarque de Pierre DUPERCHY sera donc consignée dans le procès-verbal de la séance du 19 janvier sans modification dans le procès-verbal de la séance du 15 décembre.

Cependant afin d'éviter ce type de problème, André BOIS propose que les séances soient enregistrées afin de pouvoir vérifier, sur demande, le contenu des interventions.

=> Le conseil communautaire valide en l'état le projet de procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 et approuve le principe de mise en place d'un enregistrement des séances à compter du 22 février.

3. Démissions de Christophe VEUILLET de ses fonctions de Vice-Président en charge des Finances et des Déchets et de Jean-Paul PERRIAT de son poste de membre du Bureau

André BOIS rappelle que Christophe VEUILLET a transmis son courrier de démission au préfet de Savoie étant précisé que cette démission ne porte que sur ses fonctions de Vice-Président.

Dès lors que celle-ci serait acceptée par le Préfet, comme vu par le Bureau de la CCLA en date du 5 janvier, le Président de la CCLA proposera une réorganisation intégrant :

- La réélection pour une Vice-Présidence avec délégation aux « Finances »

- Une délégation pour la présidence de la commission déchets dès lors qu'un conseiller le souhaiterait

Il conviendra aussi de décider si le rang des Vice-Présidents s'en verra modifié ou si le Vice-Président élu reprend le rang attribué à Christophe VEUILLET.

Par ailleurs, M. Jean-Paul PERRIAT a transmis au Président de la CCLA sa lettre de démission de son poste de membre du Bureau de la CCLA.

Cette démission et celle de Christophe VEUILLET imposent de réélire deux membres du Bureau dans le respect des règles de constitution du Bureau de la CCLA arrêté dans le règlement intérieur de la communauté de communes.

Ces élections (Vice-Président et membres du Bureau) pourraient être organisées lors du prochain conseil communautaire programmé le mercredi 22 février 2023.

André BOIS indique qu'il souhaite proposer au conseil la candidature de Pascal ZUCCHERO pour la Vice-Présidence aux « Finances » considérant que ce dernier dispose de l'expérience requise pour occuper ce poste et qu'il lui a déjà demandé, suite à la démission de Christophe VEUILLET, de travailler en lien avec les services de la CCLA sur la préparation du Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

Il précise que cette proposition sera discutée au sein de la commission Finances qui sera organisée courant février.

Claudine TAVEL fait valoir que cette proposition ne correspond pas à l'image qu'elle se fait de la démocratie.

De son point de vue, le Président doit simplement proposer une date d'élection et les candidats qui le désirent pourront se présenter librement.

André BOIS dit souhaiter qu'un accord puisse être trouvé pour n'avoir qu'une seule candidature.

Concernant la délégation aux « Déchets », dès lors qu'aucun des conseillers consultés ne souhaiterait prendre la présidence de la commission, il indique qu'il assurerait directement cette délégation.

4. Déchets / Passage de l'intégralité de la collecte des OM en points d'apport volontaire et relance des marchés de collecte

André BOIS expose les éléments de contexte suivants :

- ⇒ La collecte des OM produits par les ménages de la CCLA s'effectue aujourd'hui suivant deux modes :
 - Apport en points d'apport volontaire (containers aériens, bacs roulants et CSE équipés d'un tambour avec comptabilisation des dépôts de sacs) => 62% des ménages
 - Bacs individuels et pesées embarquée => 38 % des ménages (Environ 700 bacs individuel pour 120 T d'OM)

Concernant les prestataires touristiques constituant les gros producteurs (Camping, restaurants, hôtels, plages) un service dédié est en place avec pesée embarquée des bacs.

⇒ La CCLA est actuellement en contrat de prestation de service avec la société SME pour la collecte des OM et avec la société SUEZ pour la collecte du tri sélectif (Contrats dont l'échéance est fixée au 30 avril 2023).

Concernant les OM :

Si le coût de la collecte des bacs individuels avec pesée (137,7 € HT / T) est aujourd'hui quasi équivalent à celui de la collecte des containers PAV (132,2 € HT / T), elle présente les inconvénients suivants :

- Augmentation du temps de collecte, des distances de parcours et des fréquences de passage,
- Manque d'optimisation du remplissage des bacs individuels par les foyers,
- Problème de sécurité au regard des conditions d'accès du camion sur certains points,
- Sensibilité du matériel et risque de pannes avec défauts d'enregistrement des données,
- « Lourdeur » de gestion des données à récupérer et complexité pour la facturation,
- Coût d'équipement d'un camion très élevé et difficulté pour les entreprises de mutualiser ces équipements au regard du peu de collectivités ayant adopté ce système.

Par ailleurs, si les prix du marché SME pour les deux types de collecte sont très proches, celui de la collecte simple des PAV apparaît très élevé au regard des prix pratiqués sur d'autres territoires et notamment en comparant avec le marché OM de la CC Yenne (Prix de 81 € HT à la tonne pour un tonnage annuel de 1050 T contre 650 T pour la CCLA.)

⇒ La CCLA doit renouveler son marché de collecte des OM et du tri sélectif pour le 1^{er} mai 2023 et a donc prévu de relancer une consultation en février. Une recherche de mutualisation (groupement de commandes / consultation commune) a été discutée avec la CCY mais cette démarche apparaît encore prématurée. Cependant, il a été convenu de recalculer la durée des marchés de chaque CC de manière à ce que leurs échéances soient communes et permettent à termes, d'engager une consultation groupée (Echéance marchés CCY au 31/12/2024).

⇒ La CCLA a réalisé une étude confiée au cabinet INDDIGO portant sur le passage de l'ensemble de la collecte des OM en PAV avec installation de containers semi-enterrés (quantification, scénarios d'implantation et chiffrage). Cette étude intègre une analyse spécifique aux prestataires touristiques compte-tenu des quantités produites de déchets et de leur mode de fonctionnement.

Dans ce contexte, sur la base du travail mené par la commission Déchets et dans l'objectif d'optimiser les coûts du service, le Président propose :

- En priorité, de supprimer la pesée embarquée à l'échéance du contrat actuel de collecte des OM (30 avril 2023). Dans un premier temps, ce basculement au « tout collectif » est envisageable en réorganisant les PAV (création de nouveaux points, renforcement ou suppression de points existants) et en redéployant les containers et bacs roulants mobilisables. Ce basculement impose aussi, la reprise de l'ensemble des bacs individuels et la fourniture aux ménages concernés d'une clé numérique.

L'objectif recherché est de relancer une consultation pour le marché OM qui reposera sur un mode unique de collecte sans pesée, ce qui devrait nécessairement permettre de réduire le coût des prestations actuelles.

Concernant les prestataires touristiques, une réflexion spécifique doit être rapidement engagée avec une orientation qui pourrait être de passer sur un mode de facturation reposant uniquement sur la comptabilisation des levées de bacs roulants en s'affranchissant de la pesée embarquée.

Dès lors que les délais seraient trop courts pour un basculement au « tout collectif » au 30 avril 2023, il pourrait être envisagé de prolonger de quelques mois les contrats actuels (possible en justifiant cette prolongation par des contraintes d'exploitation), le temps de permettre ce basculement et de lancer une consultation.

- En tout état de causes, de recalculer la durée des marchés CCLA de manière à ce que leurs termes soient identiques avec ceux de la CC Yenne de manière à pouvoir relancer une consultation groupée.
- De poursuivre la réflexion sur l'équipement total ou partiel des PAV par des CSE. A cet effet, l'étude INDDIGO doit permettre d'arrêter un scénario et de chiffrer les coûts afin de pouvoir constituer des dossiers de demande de subvention et d'évaluer l'impact financier pour la collectivité et in fine, le prix de la collecte des déchets.

Monika WDOWIAK s'interroge sur l'effet de l'évolution des consignes de tri (intégration de l'ensemble des emballages plastiques) considérant que le dépôt dans les containers de tri n'est pas pratique (ouvertures trop petites et pour les nouveaux containers semi-enterrés, gêne liée aux opercules) et qu'au final ces contraintes n'incitent pas forcément les foyers à trier.

Elle souligne que certaines collectivités mettent à disposition des sacs de tri que les foyers peuvent remplir chez eux et déposer directement dans des containers dédiés.

Daniel TAIN rappelle que l'évolution des consignes de tri a justement été mise en place par le législateur afin de développer la collecte des emballages en facilitant le geste de tri puisqu'il n'existe aujourd'hui plus que deux flux, le verre et les emballages. Cependant, il considère que la crainte exprimée par Monika WDOWIAK peut exister. A cet effet, il estime que les ouvertures dans les containers de tri sont trop petites.

André BOIS admet que les dépôts dans les nouveaux containers semi-enterrés, ne sont pas toujours faciles. A cet effet, il souligne qu'il est déjà envisagé de modifier les trappes.

Cependant et pour en revenir à la remarque de Monika WDOWIAK, il pense qu'il serait problématique de mettre en place des équipements permettant de collecter des sacs entiers considérant qu'il y aurait un risque de favoriser le dépôt d'OM et que le non-respect des consignes entraînerait de fait, le refus par le centre de tri des bennes collectés.

Serge GROLLIER demande à être associé aux réunions et rencontres concernant l'évolution de la collecte des OM pour les prestataires touristiques.

Christophe VEUILLET rappelle que sur ce dernier point, une réunion a déjà été organisée et que seuls trois prestataires se sont déplacés.

A l'issue de ces échanges, le conseil communautaire est invité à approuver les principes exposés ci-avant.

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil approuve les principes proposés en séance :

- Suppression de la collecte au porte à porte avec pesée embarquée à l'échéance du contrat actuel de collecte des OM (30 avril 2023)
- Recalage la durée des marchés CCLA de manière à ce que leurs termes soient identiques avec ceux de la CC Yenne afin de pouvoir relancer une consultation groupée.
- Poursuite de la réflexion sur l'équipement total ou partiel des PAV par des CSE

5. Contrat Territorial Jeunesse

Sandra FRANCONY rappelle que les contrats territoriaux pour la jeunesse accompagnent des projets locaux jeunesse validés par les élus des communes ou des intercommunalités en s'appuyant sur une mobilisation des associations et des acteurs locaux concernés. C'est Le dispositif central du Département pour favoriser le développement des politiques jeunesse sur les territoires qui en ont la compétence et qui permet de répondre aux projets d'animation des structures territoriales en direction des jeunes.

Lors de sa séance du 4 mars 2022, l'Assemblée départementale a validé les éléments de la nouvelle politique jeunesse 2023-2027. Elle s'articule autour d'un enjeu, de cinq objectifs et de trois orientations.

Au-delà de ces axes, le Département souhaite que sa nouvelle politique jeunesse soit en lien étroit avec les objectifs du développement durable et que les actions menées aient un impact sur ceux-ci.

Un enjeu :

Considérer tous les jeunes savoyards de 0 à 25 ans et leur garantir les meilleures conditions d'éducation, d'épanouissement et d'émancipation

5 objectifs :

- 1- Accompagner et protéger tous les jeunes savoyards en s'adaptant à leur diversité et aux spécificités de leurs trajectoires
- 2- Soutenir les territoires pour la mise en œuvre des politiques « jeunesse » locales par un lien privilégié et contractuel
- 3- Affirmer une transversalité en coordonnant l'accompagnement global de tous les jeunes par le Département

4-Animer la dynamique partenariale par la mise en synergie des acteurs locaux et départementaux et contribuer au développement de leurs compétences.

5- Valoriser l'innovation sur tous les territoires et le développement local en milieu rural.

3 orientations :

1 - Favoriser toutes les initiatives permettant aux jeunes de s'épanouir :

- En étant égaux face à l'accès à leurs droits, à l'éducation, aux loisirs, et à la culture.
- En étant experts et co-auteurs de leurs pratiques.
- En étant en bonne santé physique, psychique et sociale.

2 - Développer la citoyenneté des jeunes dans un département ouvert à tous, résilient et durable :

- Des jeunes informés, conscients et ouverts sur les enjeux du monde.
- Des jeunes préparés aux enjeux du vivre ensemble et co-auteurs du changement (égalité, discriminations, justice...).
- Des citoyens engagés dans les actions et instances jeunesse.

3 - Accompagner la dynamique des acteurs socio-éducatifs :

- Pour connaître, accueillir, informer, orienter, accompagner, animer, faire des propositions aux jeunes de 0-25 ans du territoire et co-évaluer avec eux.
- Pour développer leurs compétences et le maillage d'acteurs.
- Pour contribuer et participer aux dynamiques de réseaux (local, départemental).

Les règles de financement :

Chaque contrat est organisé au travers de 3 volets :

- Le volet 1 : il concerne la démarche participative locale : la coordination et la concertation locale qui sont des éléments centraux de la démarche attendue dans les territoires et qui alimentent directement le réseau des professionnels,
- Le volet 2 : il concerne les actions des jeunes de 11 à 25 ans qui s'inscrivent dans les trois axes stratégiques précités : le Département précise ainsi les actions qu'il accompagne en priorité de celles qui relèvent exclusivement du territoire,
- Le volet 3 : il concerne les actions de développement local en direction des 0-25 ans : pour les territoires dans lesquels se trouve une association cantonale d'animation, un soutien est fléché en faveur des actions en direction des jeunes de 0 à 25 ans, à l'initiative des associations (sans délégation de l'EPCI), dans les domaines de de la prévention, du développement local, du lien intergénérationnel ou de l'insertion...

Ce contrat fait l'objet d'un dossier à part réalisé par l'association de développement local.

Sur la base d'un bilan du CTJ antérieur et en lien avec les membres du comité de concertation CLA - AEL, le CS AEL a élaboré un nouveau programme d'actions valant projet de Contrat Territorial Jeunesse pour le territoire de la CCLA.

Le projet CTS 2023-2027 été transmis aux conseillers communautaires préalablement à la séance.

Pour rappel le signataire du contrat est la CCLA mais sa maîtrise d'œuvre est confiée à l'AEL. La CCLA perçoit les aides attribuées par le Département de la Savoie et les reverse au CS AEL.

Le Président invite le conseil à délibérer pour approuver le projet de CTS 2023-2027.

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil approuve le projet de CTS 2023-2027.

6. Aménagement voie verte – Liaison base de loisirs du Sougey – Gare de Lépin-le-Lac

Pour rappel, la CCLA a porté l'étude de faisabilité relative à la réalisation d'une liaison dédiée aux mobilités douces par création d'une voie verte entre la base de loisirs du Sougey.

Cette opération a été lauréate de l'appel à projet 2022 de l'Etat relatif aux continuités cyclable. A e titre, la CCLA qui a déposé le dossier bénéficie d'une aide de 565 750 € pour un montant estimatif de 2 644 000 € HT.

Dans le cadre, du projet de Véloroute des 5 lacs dont a maîtrise d'ouvrage est portée par la région AuRA, le tronçon a été identifié comme une composante incontournable du tracé. Compte-tenu de l'historique de ce projet, de ses spécificités et des délais de démarrage des travaux imposés par la convention de financement de l'État qui ne peut pas être transférée à la Région, il a été proposé de déléguer à la CCLA la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce tronçon.

A cet effet, après délibération du conseil régional, un projet de convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage et de financement a été transmis à la CCLA.

Sur le plan financier, cette convention permet de garantir un financement de l'opération à 100 % sur la base d'un montant plafond de 2 650 00 € HT, la Région apportant une aide correspondant au coût total final de l'opération déduction faite des aides attribuées par l'Etat.

Afin de limiter les impacts sur la trésorerie de la CCLA, le versement de l'aide régionale s'effectuera comme suit :

- Versement d'un premier acompte de 20 % du montant estimatif de l'opération au vu d'un document attestant du démarrage du projet (Justificatif : Notification du marché de maîtrise d'œuvre) ;
- Versement d'un deuxième acompte de 20 % du montant du marché de travaux au démarrage des travaux (Justificatif : Notification du marché de travaux aux entreprises),
- Versement d'un troisième acompte de 20% du montant de marché de travaux six mois après le lancement des travaux (Justificatif : 1er ordre de service transmis à l'entreprise),
- Versement d'un quatrième acompte de 20% à la date de réception des travaux (Justificatif : Procès-Verbal de réception de travaux)
- Versement du solde au vu d'un certificat d'achèvement de travaux signé par la CCLA (une personne habilitée au sein de la structure) et d'un état récapitulatif des dépenses payées signé par le comptable public.

David WROBEL souhaite que les pièces relatives aux études de faisabilité soient consultables par les conseillers communautaires.

Ludovic AYOT répond que celles-ci seront déposées sur la plateforme AGORA.

Après présentation du projet de convention, le Président invite le conseil à délibérer pour approuver le projet de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et à autoriser le Président à la signer.

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil approuve le projet de CTS 2023-2027.

7. Recrutement d'un chargé de mission tourisme à mi-temps

Compte-tenu, d'une part, de l'arrêt maladie prolongé de Mme BROUILLAT et de l'engagement d'une démarche de rupture conventionnelle et d'autre part, du départ de Mme Séverine NOYER, Serge GROLLIER souligne qu'un certain nombre de missions relevant de la compétence « Tourisme » de la CCLA sont aujourd'hui assurées en « mode dégradé » par les services de la communauté de communes et notamment l'organisation et la gestion des séminaires (Tourisme d'affaires) relevant du SPIC de la Maison du lac.

Au regard :

- du lancement du projet de défusion de l'OT PLA et de la restructuration prévue de l'office de tourisme intégrant notamment la reprise de la gestion des séminaires,
- de la nécessité de de conserver une certaine dynamique commerciale et de répondre aux demandes régulières des entreprises,
- de l'accroissement d'activité pour les services de la CCLA généré par cette situation,
- de l'organisation actuelle de l'OT PLA qui a intégré M. Hugo VIORT dans ses effectifs sur un poste à mi-temps,

Il propose après avis du Bureau de la CCLA, de recruter M. Hugo VIORT pour un CDD allant du 1^{er} février 2023 au 31 décembre 202 pour assurer cette fonction de chargé de mission Tourisme.

La fiche de poste a été transmise aux conseillers communautaires préalablement à la séance.

La rémunération proposée se compose du traitement de base, calculé par référence à l'indice brut 513 (Indice majoré 441) du grade de rédacteur soit un salaire net de 859€/mois.

Daniel TAIN s'interroge sur le fait de vouloir, pour une collectivité, générer du chiffre d'affaires en développant du tourisme d'affaires considérant que ce service à un coût et qu'à son avis, il ne présente pas d'intérêt pour la population.

Serge GROLLIER répond que la question du maintien d'une activité « séminaires – Tourisme d'affaires » a été débattue en Bureau et qu'il en est ressorti une position claire approuvant le maintien de ce service compte-tenu des enjeux liés à la stratégie de développement touristique du territoire.

Frédéric MANTEL souligne la qualité des prestations proposées et rappelle que le tourisme d'affaires participe à la valorisation du territoire et a des effets induits pour l'économie locale.

André BOIS précise que l'objectif de cette embauche est à la fois, de reprendre un travail qui n'est aujourd'hui plus assuré par les services de la CCLA, de tendre vers un équilibre financier entre le coût du service et les recettes générées et de permettre à Hugo VIORT qui est actuellement en recherche d'emploi, de rester au sein de la structure et de préparer la reprise du tourisme d'affaires par l'Office de Tourisme dans le cadre de la restructuration envisagée de l'OT.

Pierre DUPERCHY souhaite savoir s'il s'agit de locations sèches de salles et si ce service va être géré par l'OT ?

Serge GROLLIER répond qu'il ne s'agit pas de faire uniquement de la location sèche puisque les offres d'accueil de séminaires doivent être adaptées aux demandes des clients qui peuvent solliciter d'autres prestations (activités, restauration etc...). Le service ne sera, dans l'instant, pas assuré par l'OT mais bien par le SPIC « Maison du lac » créé par la CCLA. Il faudrait déléguer la compétence à l'OT et à ce stade, cette délégation n'est pas envisageable avant que la restructuration de l'office n'ait été mise en place.

Claudine TAVEL sollicite un point d'information relatif à la taxe de séjour.

Concernant l'organisation de séminaires à la Maison du Lac, elle considère que le maintien du service est important et que l'organisation de séminaires constituent aussi une « vitrine pour le territoire » qui participe à sa valorisation.

André BOIS répond que les recettes touristiques générées par la taxe de séjour mais aussi les droits de navigation sont en forte augmentation, respectivement 120 000 € et 98 000 € en 2022.

Si cette évolution est pour partie conjoncturelle compte-tenu des conditions météorologiques, il souligne que cet accroissement est aussi le fruit de tout un travail porté par les services de la CCLA.

Concernant le poste de Mme Charlène BROUILLAT, André BOIS informe le conseil qu'un projet de convention de rupture conventionnelle a pu être rédigé. Un accord devrait intervenir actant le départ de Mme BROUILLAT à partir de la mi-février.

A l'issue de ces échanges, le Président invite le conseil à délibérer pour approuver le recrutement d'un agent à temps non-complet (17h30 par semaine) pour faire face à un accroissement temporaire d'activité suivant les conditions exposées ci-avant.

Résultats du vote :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 1, Pierre DUPERCHY

Le conseil approuve le recrutement d'un agent à temps non-complet (17h30 par semaine) pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions exposées précédemment.

8. Aménagement plateau sportif situé à Novalaise - Préprogramme

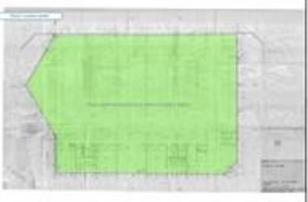
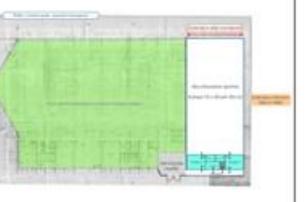
Suite au travail de programmation confié au cabinet JP MASSONNET (Florent GRAMMAIRE) intégrant une analyse fonctionnelle du site et aux travaux de la commission « Sport » menées en concertation avec les associations et utilisateurs du gymnase et des équipements sportifs, un préprogramme de travaux a été proposé qui :

- Définit les principes d'aménagement (localisation, dimensionnement, principes techniques etc....)
- Etablit une estimation financière de chaque ranche fonctionnelle
- Un phasage des opérations

Le rapport de préprogrammation a été transmis aux conseillers communautaires préalablement à la séance.

Faisabilité - Récapitulatif

Estimation financière : indice BT 01 - Septembre 2022 : 127,2 (Juin 2022)

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
				
TRAVAUX	1 233 532,00 €	1 614 975,00 €	1 064 460,00 €	1 246 540,00 €
HONORAIRES DIVERS	140 987,92 €	208 797,00 €	94 721,26 €	179 234,80 €
DEPENSES ANNEXES	230 216,51 €	356 750,00 €	174 959,64 €	284 894,25 €
MONTANT TOTAL H.T.	1 604 736,44 €	2 180 522,00 €	1 334 140,90 €	1 710 669,05 €
T.V.A.	320 947,29 €	436 104,40 €	266 828,18 €	342 133,81 €
MONTANT TOTAL OPERATION TTC	1 925 683,72 €	2 616 626,40 €	1 600 969,09 €	2 052 802,86 €

Etude de faisabilité édition 3 du 22 Novembre 2022 - Restructuration plateau sportif NOVALAISE (73)

Il est souligné que :

- Ce programme d'opérations vise à établir une orientations qui s'inscrit dans la durée et doit s'envisager à l'échéance minimum de deux mandats.
- Ces opérations peuvent bénéficier de financements publics et notamment du département avec des taux pouvant atteindre 50% en fonction du niveau d'utilisation des équipements par les collégiens

Monika WADOWIAK souhaite savoir si le Skate Parc a été intégré à la réflexion ?

Sandra FRANCONY répond que cette composante n'est effectivement pas présente et que le travail de programmation nécessitait de prioriser les opérations au regard des demandes des associations et besoins du territoire. Cela n'empêche pas qu'une réflexion spécifique soit engagée sur le devenir du Skate Parc.

Pascal GENTIL souligne que l'objectif premier était de dégager des créneaux au regard des demandes d'utilisations du gymnase tout en améliorant le confort d'usage et en maîtrisant les coûts. Le Skate Parc a été intégré dans la réflexion mais n'est pas ressorti comme un élément prioritaire à intégrer dans la programmation.

Sandra FRANCONY fait remarquer que le choix de création d'un terrain de football synthétique en phase 3 peut interroger certains élus. Elle souligne cependant que :

- Suite à certaines polémiques liées à l'utilisation de matériaux jugés toxiques, les techniques de fabrication et d'entretien ont largement évolué au cours de ces dernières années.
- La création d'un terrain de football synthétique permettrait d'augmenter fortement l'utilisation du terrain à la fois pour le club mais aussi pour d'autres usagers puisque la contrainte liée au maintien en état d'une surface naturelle enherbée sera levée.
- Le coût de renouvellement de la surface du terrain synthétique à prévoir tous les 15 ans est équivalente au montant cumulé des coûts annuels d'entretien d'un terrain enherbé.

Claude COUTAZ souhaite savoir si cette programmation tient compte de demandes potentielles qui pourraient venir de nouvelles associations souhaitant développer de nouvelles activités sportives (exemple Rugby) et si, à cet effet, les équipement proposés offrent une polyvalence « multisports » ?

Pascal GENTIL répond que l'objectif était déjà d'essayer de satisfaire les demandes existantes et d'améliorer les conditions de pratique.

Cependant certains équipements comme la halle sportive extérieure voire le terrain de football synthétique offre une certaine polyvalence qui pourrait être compatible avec l'accueil de nouvelles activités.

André BOIS souligne que la question de l'utilisation d'équipements sportifs situés sur d'autres territoires a aussi été évoquée (exemple gymnase de La Bridoire) et qu'en fonction cette solution pourrait être envisagée pour certaines demandes spécifiques.

A l'issue de ces échanges, le Président invite le conseil à délibérer pour approuver le préprogramme relatif à l'aménagement du plateau sportif situé sur la commune de Novalaise.

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil approuve le préprogramme relatif à l'aménagement du plateau sportif.

9. Cession parcelle A2630, commune de Nances

Suite à un échange avec le maire de la commune de Nances, M Thierry Le Fèvre et Mme Catherine DAMEVIN ont proposé de céder gracieusement à la CCLA la parcelle boisée A 2630, commune de Nances (Surface 488 m²).

Cette parcelle qui est longée par la voie verte est classée en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et fait partie de la Réserve Naturelle Régionale.



Le conseil est invité à délibérer pour approuver cette cession, les frais notariés devant être pris en charge par la CLA.

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil approuve la cession de la parcelle A 2630, commune de Nances, à son profit.

10.Régulation des niveaux du lac / Suivi piscicole – Convention AAPPMA et demande de financement Agence de l’Eau

Patrick ROULAND rappelle que, la DREAL à compter du 1^{er} décembre 2022, a autorisé la modification par arrêté dérogatoire pris par le préfet de la Savoie, du règlement d’eau de gestion de la cote du lac d’Aiguebelette pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2026. Hors incidents d’exploitation ou situations météorologiques particulières, les cotes (valeurs cibles) qu’EDF doit dorénavant essayer de respecter, sont établies comme suit :

Période	Cotes cibles - NGFA
Du 1er décembre au 31 mai	Entre 373 90 et 374.04
Du 1er juin au 15 septembre	373,70
Du 16 septembre au 30 novembre	373,3

Cette modification temporaire est conditionnée à un suivi des effets de la modification des niveaux du lac pendant les trois premières années de l'expérimentation. Il doit comporter :

- un suivi piscicole : il s’agit de suivre les différentes phases de la reproduction du brochet par des observations terrain et par l'utilisation de nasses pour détecter les alevins nageant
- un suivi de la température de l'eau ;
- un suivi des gains énergétiques permis par le marnage de 14cm entre le 1^{er} décembre et le 31 mai.

Dans ce cadre, il est proposé que la CCLA confie à l’AAPPMA du Lac d’Aiguebelette, les suivis piscicoles et de la température de l’eau, sur les trois années de 2023 à 2025.

Le suivi de la reproduction du brochet sera réalisé sur 3 sites :

- Le marais de port Bé à Saint Alban de Montbel
- Le marais de la loue de Nances
- Le marais du marquaire à Aiguebelette le lac

Le suivi s’effectuera selon deux phases

- 1ère phase : observation de présence/absence de géniteurs dans le marais : Observation des géniteurs présents et dénombrements, à pied ou en bateau. 2 fois par semaine de fin février à fin mars
- 2ème phase : Capture d’échantillons (alevins) : Capture d’alevins par nasse, deux fois par semaine de fin mars à fin avril

A cela se rajoute le suivi thermique

Le coût des prestations s'établit comme suit :

Prestations	Montant en € HT	Montant en € TTC
Total	14 329.30 €	17 195.16 €
Sous-total-2023 et 2024	9 870.20 €	11 844.24 €
2023-première année de suivi	5 411.10 €	6 493.32 €
Suivi reproduction Brochet Dont achat de 30 nasses	3 913.20 €	4 695.84 €
Suivi thermique Dont achat de 4 sondes thermiques	1 497.90 €	1 797.48 €
2024-2ème année de suivi	4 459.10 €	5 350.92 €
Suivi reproduction Brochet	3 733.20 €	4 479.84 €
Suivi thermique	725.90 €	871.08 €
2025-3ème année de suivi	4 459.10 €	5 350.92 €
Suivi reproduction Brochet	3 733.20 €	4 479.84 €
Suivi thermique	725.90 €	871.08 €

La proposition d'intervention de l'AAPPMA est jointe au présent déroulé de séance.

- **Demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau et EDF**

Afin de financer ces missions, il est proposé de demander une aide auprès de l'Agence de l'eau, dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 pour les deux premières années de suivi.

La troisième année de suivi fera l'objet d'une demande ultérieure.

Une aide d'EDF viendra compléter l'aide de l'agence de l'eau.

Ainsi le plan de financement des deux premières années de suivi est le suivant :

	Montant de l'aide en €	Taux de subvention
Agence de l'eau RMC	5 922.12 €	50%
EDF	5 922.12 €	50%
Total	11 844.24 €	100%

Le conseil est invité à délibérer pour approuver :

- L'attribution du suivi piscicole à l'AAPPMA du lac d'Aiguebelette

- Le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil approuve l'attribution du suivi piscicole à l'AAPPMA du lac d'Aiguebelette et le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau.

11.Réserve Naturelle Régionale – Recrutement garde saisonnier

Compte-tenu des niveaux de fréquentation du lac d'Aiguebelette et du retour d'expérience des premières années de gestion de la Réserve naturelle Régionale du Lac d'Aiguebelette, Patrick ROULAND rappelle qu'il a été décidé depuis 2021 de recruter un garde saisonnier de la Réserve au regard des éléments suivants :

- L'intervention des gardes de la réserve s'effectue dans un contexte très particulier caractérisé par un nombre d'infractions et de verbalisations important, des interventions parfois « tendues » au cours desquelles leur intégrité physique peut être mise en danger,
- L'importance de bénéficier d'un appui des services de gendarmerie et de créer des complémentarités avec leurs interventions.

Dans ce cadre, il est proposé pour la saison d'été 2023 comme cela a été le cas en 2022, 2021, de renforcer le service de garderie en créant un poste de garde saisonnier complémentaire et en recrutant une personne d'expérience ayant déjà dû intervenir dans des contextes semblables.

Le garde saisonnier sera recruté par la CCLA pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, pour la période allant du 9 mai au 8 septembre, sur un grade d'adjoint technique avec une rémunération calculée par référence aux indices du grade de recrutement.

Son poste sera intégralement financé par la Région dans le cadre de la gestion de la réserve.

Il est proposé que sa rémunération se compose du traitement de base, calculé par référence à l'indice brut 401 (Indice majoré 363) du grade d'adjoint technique et du régime indemnitaire (RIFSEEP/IFSE) pour un salaire net de 1560€/mois.

Le conseil est invité à délibérer pour approuver le recrutement d'un agent à temps complet pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité suivant les conditions exposées précédemment.

Résultats du vote :

- Pour : X26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil approuve le recrutement d'un agent à temps complet (garde saisonnier) pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité des services de la Réserve Naturelle Régionale suivant les conditions exposées en séance.

12. Avance de trésorerie / Office de Tourisme

Afin de pouvoir verser le premier acompte de la subvention destinée à l'Office de Tourisme du Pays du Lac d'Aiguebelette avant le vote du budget, il est proposé à l'assemblée de voter une avance sur subvention d'un montant de 30 000€.

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil approuve l'avance de trésorerie d'un montant de 30 000 € au profit de l'office de tourisme.

13. Avance de trésorerie / CIAS

Afin de permettre le mandatement des factures du CIAS et des salaires des mois de février et mars 2023 dans l'attente du versement par la Caisse d'Allocations Familiales du 1er acompte de la Prestation de Service Unique, il est proposé au conseil communautaire de voter le versement d'une avance sur subvention de 80 000 €.

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil approuve l'avance de trésorerie d'un montant de 80 000 € au profit du CIAS.

Points d'information

- **Alcotra / Projet Social Lab 2**

Sandra FRANCONY informe le conseil que le dossier de candidature est en cours d'élaboration dans l'objectif d'un dépôt au 15 février. Concernant les actions projetées par la CCLA et déjà présentées au conseil, celles-ci restent d'actualité sans modification du budget.

Ce dossier risque de ne pas être le seul projet Alcotra portant sur le thème de la santé. Dans ce contexte, il est important de démontrer le caractère transfrontalier des actions proposées qui constitue un critère essentiel pour la sélection finale des projets.

- **Alcotra / Projet Prosol Senior / EHPAD**

Suite aux prises de contacts qui ont pu avoir lieu lors des rencontres Interreg qui se sont tenues à Chamonix, Andrea CASTELLO (cabinet ARESTUDIO) qui travaille au sein d'un cabinet spécialisé dans l'accompagnement et le Montage de projets européens, a proposé à la CCLA d'être partenaire d'un projet Alcotra relatif à l'amélioration des conditions d'accueil des personnes âgées au sein des EHPAD. Une rencontre s'est tenue les 16 et 17 janvier à la CCLA avec visite de l'EHPAD du lac d'Aiguebelette, avec les partenaires italiens pour discuter des besoins de chacun et commencer à définir le contenu des actions qui pourraient être proposées.

Andréa CASTELLO propose de porter l'intégralité du travail de montage du dossier.

A ce stade, il ressort que :

- Si les discussions ont été intéressantes, les besoins entre les partenaires potentiels apparaissent assez différents considérant que l'objectif des partenaires italiens portent notamment sur la mise en place de services ou d'équipements qui existent déjà au sein de l'EHPAD de Novalaise. Par ailleurs certaines discussions ont porté sur la mise en place de services complémentaires du type « accueil de jour » qui nécessiteraient une extension de bâtiment et qui apparaît difficilement envisageable dans la situation actuelle,
- Les délais sont très contraints pour la constitution du dossier et la définition des contenus de manière concertée,
- Le partenariat nécessiterait une implication directe de la direction de l'EHPAD. Sur ce point, le directeur actuel ne dispose pas du temps et du personnel nécessaire,
- Le dossier pourrait, d'une certaine manière, « faire concurrence » au projet Social Lab2 dans lequel la CCLA est partenaire sachant que l'enveloppe financière de l'Europe ne permettra pas de couvrir toutes les demandes.

Dans ce contexte, André BOIS fait valoir que l'engagement de la CCLA dans ce partenariat reste à « arbitrer » et qu'une décision devra intervenir très rapidement.

Concernant les autres projets Alcotra, André BOIS indique que le dossier Mobilab associant le SMAPS et qui porte sur les mobilités en intégrant notamment des actions relatives au TAD, semble avoir du mal à avancer.

- **Exposition Art en lac 2023**

Serge GROLLIER informe le conseil que l'exposition est programmée en mai durant la période de l'ascension avec une trentaine d'artistes qui exposeront leurs œuvres sur le thème de la nature. Cette année les points d'exposition se situeront sur Gerbaix, Novalaise, Nances + Maison du lac. La mise en œuvre de cet événement nécessite des moyens matériels et humains. A cet effet, Serge GROLLIER sollicite l'appui des communes pour la fourniture d'équipements (exemple : grilles d'exposition) et l'appui des personnels techniques.

L'inauguration / vernissage pourrait être organisée au niveau de la mairie de Gerbaix

- **Travaux autoroutier AREA 2023 – 2024**

Des travaux de reprise des enrobés autoroutiers concernant une partie du tunnel de l'Épine et le tronçon situé entre les tunnels de l'Épine et de Dullin, ont été programmés par AREA en 2023 et 2024.

- Du 17 au 28 avril, fermeture de l'échangeur de Nances direction Chambéry de 21h00 à 06h00.
- Début septembre 2023, fermeture de nuit pour 7 semaines du tronçon Lyon-Chambéry
- Courant 2024, travaux sur tronçon Chambéry – Lyon.

Concernant la concomitance avec les travaux de désamiantage du tunnel du Mont Blanc qui devrait être fermé à la circulation sur plusieurs périodes et le report du trafic notamment PL vers le tunnel du Fréjus, AREA a indiqué que cela n'aurait pas d'impact particulier pour les automobilistes considérant que les travaux seront réalisés de nuit.

- **Transplantation – extension multi-accueil Novalaise et aménagement pôle social**

André BOIS informe le conseil que le cabinet JP MASSONNET (Florent GRAMMAIRE) assiste la CCLA dans le lancement de la procédure de désignation d'un architecte (constitution pièces DCE, analyse des offres et phases de négociation). La consultation devrait pouvoir être sera lancée fin janvier sous la forme d'un MAPA sous forme de procédure ouverte.

- **Calendrier prochain conseils communautaires**

Dates retenues pour les prochaines séances du conseil :

- Mercredi 22 février
- Jeudi 16 mars (Approbation des CA)
- Jeudi 6 avril (Vote budgets annexes)
- Jeudi 13 avril (Vote budget général)

- **Questions diverses**

- Frédéric TOUIHRAT rappelle la tenue du spectacle « PARPAING » (délocalisation des spectacles de l'espace Malraux) le 23 février à la salle polyvalente de Novalaise.
- Monika WADOWIAK souhaite remercier tous les participants à l'atelier de travail animé par ATEMIA sur la valorisation du patrimoine palafittique. Environ 50 personnes étaient présentes. Une restitution de ce travail est prévue lors du conseil communautaire du 16 mars.
- Claudine TAVEL informe le conseil qu'une réunion relative à la vélo route des 5 lacs (Liaison Novalaise – Lac) associant la Région, le Département, la CCLA et les communes concernées (Novalaise et Nances) s'est tenue à la CCLA. Dans ce cadre, le représentant de la Région a indiqué que les études de faisabilité étaient directement portées par la Région et qu'une consultation avait été lancée à cet effet afin de désigner un bureau d'études qui sera en charge de ce travail.